

## **Accord annonce une divulgation rectificative pour un contrat important**

TORONTO--(BUSINESS WIRE)--July 30, 2024--Financière Accord Corp. (« Accord » ou la « société ») (TSX – ACD) annonce aujourd'hui avoir déposé à nouveau son contrat de crédit principal (« Contrat de prêt ») sur SEDAR+ à la suite d'un examen régulier de la divulgation continue par le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »). Le personnel de la CVMO a demandé à la société de déposer à nouveau le Contrat de prêt avec des descriptions des informations éditées et avec certaines expurgations supprimées conformément au paragraphe 12.2(5) du Règlement 51-102 (ci-après le « Règlement 51-102 »).

La société ne considère pas les divulgations supplémentaires comme importantes, mais reconnaît que le dépôt initial n'a pas strictement respecté les exigences du paragraphe 12.2(5) du Règlement 51-102 en raison d'un oubli.

La société publie ce communiqué de presse conformément à l'Avis 51-711 (révisé) du personnel de la CVMO intitulé « Refilings and Corrections of Errors » (« SN 51-711 ») et sera placée sur la liste publique des « Refiling and Errors » conformément au SN 51-711.

### **À propos de la Financière Accord Corp.**

La Financière Accord est la société de financement commercial la plus dynamique d'Amérique du Nord offrant des solutions de financement rapides et polyvalentes, y compris le financement sur actifs, l'affacturage, le financement des stocks, le crédit-bail d'équipement, le financement du commerce et le financement des films et des médias. En tirant parti de notre combinaison unique de solidité financière, d'expérience approfondie et de réflexion indépendante, nous créons des solutions financières à succès pour les PME afin que nos clients puissent prospérer.

### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse contient certaines « déclarations prospectives » et certaines « informations prospectives » telles que définies par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives peuvent généralement être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « peut », « expression du futur », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « anticipe », « croit », « continue », « prévoit » ou une terminologie similaire. Les déclarations prospectives dans ce communiqué de presse incluent, mais ne sont pas limitées à, des déclarations, croyances, attentes ou intentions de la direction concernant la situation financière de la société, et la durée de la suspension du dividende trimestriel annoncée en novembre 2023. Les déclarations prospectives sont basées sur des prévisions de résultats futurs, des estimations de montants non encore déterminables et des hypothèses qui, bien que jugées raisonnables par la direction, sont intrinsèquement sujettes à des incertitudes et des éventualités commerciales, économiques et concurrentielles significatives. Les déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes, y compris la capacité de la société à rétablir les dividendes et ces risques identifiés dans les dépôts périodiques d'Accord auprès des régulateurs de valeurs mobilières canadiens. Voir la plus récente notice annuelle d'Accord et la plus récente analyse par la direction des résultats d'exploitation et de la situation financière pour une discussion détaillée des facteurs de risque affectant Accord. Ces informations prospectives reflètent le meilleur choix de la direction basé sur les informations actuellement disponibles. Aucune déclaration prospective ne peut être garantie et les résultats futurs pourraient varier de façon notable. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux déclarations ou informations prospectives.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

## **Contacts**

Pour plus d'informations, veuillez visiter [www.accordfinancial.com](http://www.accordfinancial.com) ou contacter :

Irene Eddy  
Vice-présidente principale, directrice financière  
Financière Accord Corp.  
602 - 40 Eglinton Avenue East  
Toronto, ON M4P 3A2  
(416) 961-0304  
[ieddy@accordfinancial.com](mailto:ieddy@accordfinancial.com)